

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2019 de la Ville de Nouméa

P. J. : 1 projet de délibération

A l'approche de la fin d'exercice, il s'avère nécessaire d'ajuster les opérations d'ordre de l'exercice 2019 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie.

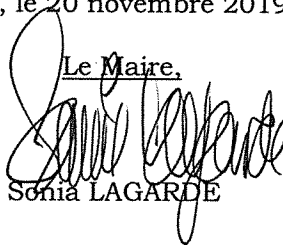
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
TRAVAUX EN COURS D'INSTALLATION	041	2315	13 600 000			
FRAIS D'ETUDES				041	2031	13 600 000
TOTAL			13 600 000			13 600 000

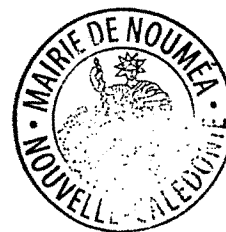
Il s'agit de reclasser les frais d'études engagés pour la réalisation d'opérations sur les comptes d'immobilisations correspondants à l'intérieur de la section d'investissement en dépenses et en recettes pour un montant de 13.600.000 F/CFP.

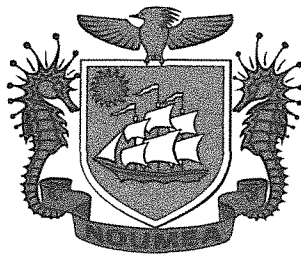
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2019 de la Ville de Nouméa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
11.12.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
11.12.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1059
portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution
d'eau potable 2019 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 26 février 2019 n° 2019/116 relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville pour l'exercice 2019 et n° 2019/117 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/427 du 28 mai 2019 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/428 du 28 mai 2019 du compte administratif du budget annexe de la distribution d'eau potable du Maire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/435 du 28 mai 2019 portant affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe de la distribution d'eau potable,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 17 juillet 2019 n° 2019/630 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable et n° 2019/631 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe de la distribution d'eau potable,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/200 du 20 novembre 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2019 de la Ville de Nouméa telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

En section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
041	2315	01	13 600 000	041	2031	01	13 600 000
TOTAL CHAPITRE 041			13 600 000	TOTAL CHAPITRE 041			13 600 000
TOTAL DES DEPENSES :			13 600 000	TOTAL DES RECETTES :			13 600 000

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

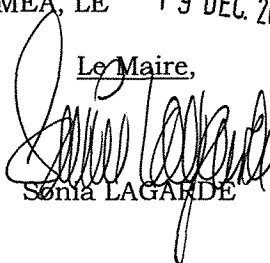
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
AFFICHAGE	- 1

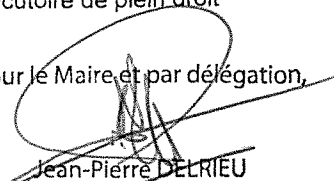
Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par la présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et / ou publié le 20 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion:

